

## CANTINE SCOLAIRE - Yzernay

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2022-2023

*Les changements et informations importantes sont surlignés en jaune*

#### **1 - Conditions d'inscriptions**

---

L'inscription au service de la restauration scolaire s'adresse aux enfants de l'Ecole Ste Anne d'Yzernay.

Elle implique que les parents remplissent la fiche d'inscription et une fiche sanitaire par enfant et transmettent ces documents au siège de l'association 62 bis rue François de Chabot 49360 Yzernay.

Les inscriptions se font au moyen d'un planning de réservation dûment complété, renseigné soit par mois (et transmis au plus tard le 15 du mois précédent), soit par an.

**Planning par mois, à télécharger sur le site internet <https://www.famillesrurales.org/yzernay/>**

**Ce planning doit être transmis par mail à l'adresse suivante : [afryzernay@free.fr](mailto:afryzernay@free.fr) ou déposer 62 rue François de Chabot 49360 Yzernay**

L'inscription est toujours possible en cours d'année, soit occasionnellement (un ou plusieurs jours), soit pour une durée plus longue (une semaine, un trimestre ou pour le reste de l'année scolaire).

Sans dossier d'inscription, votre enfant ne sera pas pris en charge par le personnel.

#### **2 – Annulations / Modifications de planning**

---

**Toute absence ou changement de planning se fait par mail ou téléphone :**

**02.41.30.57.11 [afryzernay@free.fr](mailto:afryzernay@free.fr)**

**Pour un repas occasionnel, nous vous demandons de prévenir au plus tôt la veille ou avant 8h le jour même**

- Toute absence non prévenue est facturée.
- **Annulation dans un délai de 24h non facturée ou annulation avec justificatif non facturée** (certificat médical à envoyer par mail [afryzernay@free.fr](mailto:afryzernay@free.fr) dans les 48h) *Dans le cas où ce délai n'est pas respecté, le repas est facturé.*
- **Pour l'absence d'un enseignant, prévenir par téléphone au 02 41 30 57 11 ou par mail à [afryzernay@free.fr](mailto:afryzernay@free.fr) dès que possible. Dans le cas où l'absence n'est pas prévenue, le repas sera facturé.**

### **3 - Financement de la structure / Tarifications**

---

Le restaurant scolaire est financé par :

- Des subventions communales
- Les prestations familiales suivant la tarification

- **4.35€** : repas avec l'adhésion à l'association Familles Rurales  
*(une hausse de 4.80 par mois par enfant sur une moyenne de 16 repas)*
- **5.00€** : repas sans l'adhésion à l'association Familles Rurales

### **4 - Facturation**

---

Une facture vous sera envoyée tous les mois par mail.

**Modalités de paiement :**

- Par prélèvement (**une autorisation à remplir pour tous les services**)
- Par chèque à l'ordre de « Familles Rurales Restaurant scolaire »
- En espèces directement au siège social 62 bis rue François de Chabot 49360 Yzernay

Quel que soit le mode de règlement choisi, il est impératif de respecter la date limite de paiement indiquée sur la facture.

### **5 - Menus**

---

Les menus sont élaborés par les diététiciens de la société Restoria.

Ils sont confectionnés sur place, dans le restaurant scolaire d'Yzernay par une cuisinière de la société Restoria (produits locaux, de saisons et un aliment bio par jour).

**Ils sont consultables sur le site internet [radislatoque.fr](http://radislatoque.fr).**

Ces menus sont susceptibles d'être modifiés en cas de problème de livraison.

### **6 - Médicaments, allergies et régimes particuliers**

---

Aucun médicament sans ordonnance ne sera donné aux enfants.

Les parents d'un enfant ayant des intolérances à certains aliments devront en avertir l'association lors de l'inscription au service de restauration scolaire.

**Dans ce cas, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera alors exigé et rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés.**

### **7 - Encadrement**

---

Sur le temps de restauration, le personnel d'encadrement (Familles Rurales) chargé de la surveillance se compose comme suit :

- 3 personnes de 12h à 13h20 encadrent le groupe des élèves de la maternelle.
- 3/4 personnes de 12h à 13h20 encadrent le groupe des élèves en élémentaires.

## **8 - Discipline**

---

Les enfants et les parents sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par le règlement intérieur du restaurant scolaire.

### **Pour les élèves de la maternelle :**

Tous les enfants ont un bonhomme jaune à côté de leur photo.

Si l'enfant ne respecte pas les règles, il a un bonhomme bleu et les parents sont informés par mail ou téléphone.

Après trois bonhommes bleus, une rencontre sera programmée avec les parents.

### **Pour les élèves en élémentaire :**

Pour chaque faute commise, les parents seront informés par mail ou téléphone.

En cas de violence verbale, physique ou après trois signalements, l'enfant sera convoqué avec ses parents par la Directrice, **Marion Maillet**.

Dans ce dernier cas, l'enfant peut être amené à déjeuner avec un autre groupe ou réparer sa faute sur le temps du restaurant scolaire.

Au bout de trois convocations des parents, l'enfant sera exclu du réfectoire trois jours.

Les parents peuvent contacter **les responsables** au **02 41 30 57 11** ou par mail [afryzernay@free.fr](mailto:afryzernay@free.fr) pour des explications supplémentaires.

## **9 - Accident**

---

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone. Le directeur de l'école pourra en être informé.

En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service confie l'enfant au SAMU pour être conduit vers un centre hospitalier.

Le responsable légal est immédiatement informé.

Le directeur de l'école est informé de l'hospitalisation de l'enfant par une personne du restaurant scolaire.

Si les parents ne sont pas joignables, l'enfant sera accompagné par une personne du restaurant scolaire dans l'ambulance.

## **10 - Divers**

---

Le restaurant scolaire fournit et prend en charge l'entretien des serviettes pour les élèves de la maternelle et ce tout au long de l'année scolaire.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant (bonnet, gants...).

**Prévoir un manteau de pluie dans les cartables.**

**Le parapluie est interdit** car c'est un élément dangereux sur les trajets.

**Pour toutes demandes de renseignements :**

Directrice de l'association : Maillet Marion

Adresse : 62 bis rue François de Chabot

Tél. : 02 41 30 57 11

[afryzernay@free.fr](mailto:afryzernay@free.fr)